Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 4 (1763)

Heft: 2

Artikel: Le cultivateur enrichi par les pres artificiels : ou le véritable emploi des

fourages artificiels pour augmenter solidement la valeur des fonds

Autor: L'Harpe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382568

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE

CULTIVATEUR

ENRICHI PAR LES

PRES ARTIFICIELS

0 14

Le véritable emploi des fourages artificiels, pour augmenter folidement la valeur des fonds.

PAR

M. DE L'HARPE,

Ministre & membre de la Soc. cecon. de NION. J. V

I I

CULTIVATEUR

ENRICHI PAR LES

PRES ARTHUROURLS

11 0

Le véritable emploi des fouvages artificiels, pour augmenter folidement la vas loude des fonds.

REMER

M. DELLHARPE,

Limites is mentere et la si à arou.

LE CULTIVATEUR

enrichi par les prés artificiels.

AVANT - PROPOS.

A maison paternelle a été mon école d'a- But de Le griculture; il y a plus de trente ans ce méque je vois le grand profit des prairies artifi-moire. cielles bien ménagées. Je n'ai fait que sui- vre l'exemple & les leçons d'un pére sage, & j'en recueille actuellement les fruits, que je désirerois saire partager à mes compatriotes.

Ce petit traité est-il nécessaire? N'a-t-on pas plus d'écrits sur ce sujet qu'on ne voudroit peut-être? Voilà ce qu'on pourra dire, & que je ne dois pas laisser sans réponse.

J'ai trouvé dans les divers ouvrages qui traitoient le même sujet un nouveau motif de publier cet essai. Patullo dans l'amélioration des terres: des Pomiers dans l'art de s'enrichir promptement &c. éxagérent ou promettent plus qu'ils ne peuvent, qu'ils ne doivent, & qu'il n'est besoin. L'auteur du préservatif contre la prétendué agromanie se plaît à nous enlever nos espérances; si vous suivés les prémiers, il vous saut de la constance, même de l'opiniatreté

niâtreté, pour n'être pas rebuté par les prémiers resultats de vos essais, lorsque vous les verrés si fort au dessous de ce qui vous avoit été promis. Si vous croïés au dernier, vous laisserés l'agriculture en proje aux mains grofsières qui la pratiquent ordinairement, ou vous la verrés succomber infensiblement sous le poids d'une routine souvent insensée, ou sous celui de mille superstitions.

Cependant les avantages réels des prairies artificielles sont affés considérables & affés senfibles, pour frapper tout homme qui a une légére portion de sens commun; il suffit de les lui présenter avec candeur, sans éxagération, comme sans déguisement. C'est ce qu'on n'a pas encore bien éxécuté, & que je tâcherai de faire dans cet ouvrage.

Je ne dirai pas, une telle étenduë de terrein a produit tant, en argent de la vente du fourage artificiel; cet exposé fût-il sincère n'instruiroit pas, parce qu'il ne donneroit qu'un produit rélatif à la situation & aux circonstances. C'est le produit en nature qu'il faut spécifier; ce sont la quantité & la qualité de ce produit, que châque cultivateur fouhaite de connoître, afin de juger, si la méthode qui donne ce produit lui convient.

Ce qu'il Je pourrai dire à la vérité: tel a été le plus prouve- haut produit à moi bien connu, en masse ou quantité, de tel fourage artificiel; mais le ra. produit ordinaire, sur lequel seul on doit se décider .

Ordre

qui sera

décider, n'est que de tant. Or avec ce produit ordinaire, on peut entretenir telle piéce de bétail qui rapportera tant ; donc tel fera le bénéfice réel, applicable presque partout, du moins avec une légére modification.

J'entrerai dans quelque détail fur les fourages artificiels les plus connus. Sur leur qualité, sur le degré de préférence qu'ils méritent, sur la préparation, soit culture qu'ils exigent ; & puifqu'il est indispensable de renouveller les prés artificiels, j'indiquerai aussi les recoltes en grain, que l'on peut recueillir de sa terre, avant qu'on la remette en fourage. J'exposerai ensuite, d'après ma propre pratique, la manière de procéder, ou le partage que châcun pourroit faire de ses terres. Je comparerai le bénéfice qui en resultera, avec celui qu'on retire actuellement des terres à bled. Je montrerai que ma méthode une fois établie, est non seulement très supérieure pour le produit, mais qu'elle devient autant facile à faisir que l'anciene ; & ce qui fera plaisir à nos propriétaires indolens, est que le fermier & le granger pourront la suivre, & la pratiquer, comme ils pratiquent l'anciene manière. Enfin, j'examinerai les principales difficultés, fur-tout celles qui naissent de notre constitution particulière. Si je remplis mon plan. ce petit mémoire ne sera point inutile, si j'échoue mon zele encore ne sera pas delapprouvé.

1763. II. P. M

L'011

L'on critiquera, peut-être, le tître que l'ai mis à la tête, cependant je crois ce tître juste, & je puis bien déclarer le cultivateur enrichi, des qu'il obtient une augmentation fixe & permanente de son revenu, double, & même triple.

CHAPITRE I.

Les prés artificiels sont très profitables.

Un au- I E viens de lire ces paroles dans les méteurmo- D moires de Trévoux, pour le mois de Mai derne 1762. p. 178. édit, de Hollande, extrait d'un relevé. livre intitulé. Préservatif contre l'agromanie. Les prairies artificielles peuvent être de quelque utilité, mais l'on en a trop exalté les avantages, & il est certain qu'elles ne sont point à comparer aux ancienes &c.

> On peut avoir exagéré à cet égard, en aunongant des produits que l'on ne pent le promettre, si l'on n'a pas ses terres dans une position très favorable, comme seroit le voifinage d'une grande ville, & il auroit mieux valu indiquer simplement la quantité du fourage produit.

Les fou-Mais après cet aveu, je crois être en droit rages ar de reprocher à cet auteur, ou qu'il n'est pas tificiels; instruit.

instruit, ou qu'il est partial, vû qu'il me peuveme rend point aux près artificiels la justice qu'ils être de méritent : & je ne me fonde pas sur des oui dire grande on fur ce que je puis avoir lû dans des ouvrages d'auteurs prévenus. " Lorsque je retire par le moien de ce fourage une rente presque triple de celle que je percevrois sans ce secours, & que je puis me flatter de pous-" ser cette amélioration encore plus loin. Lors-" que je vois tous ceux qui s'appliquent avec quelque intelligence à la même culture, remporter à peu près les mêmes succès, , suffira-t-il que je m'exprime ainsi: Les praivies artificielles peuvent m'être de quelque unio lité? Si je veux être juste ne dois-je pas diore les prairies artificielles me sont d'une trèsorgrande utilité. Voilà la principale sause du so bien-être dont je jouis "

Je renvoie à la fin de ce traité la comparaison détaillée des avantages de mon plan d'agriculture, sondé sur l'emploi des prairies artificielles, & comparé avec les avantages de l'anciène culture; il me suffit d'indiquer à présent ces deux avantages bien constatés. La Augmentation de fourage laquelle doit entraimer celle du bétail & du bument, avec la diminution du travail. 2. Augmentation de revenu. Si je proposois de renverser des prés suffisamment arrosés, & d'un bon rapport pour les semer en sourage àrtificiel, l'on s'égriroit avec raison, contre un si étrange con-

mier.

seil, qui tendroit à diminuer la rente, à la rendre plus incertaine & à procurez un furcroît d'embarras. Je laisse donc les prairies d'un rapport même médiocre, & je ne conseille pas pour le coup d'y rien changer. Je n'éeris pas non plus pour ces riches valons, où il y a peu de terres à bled, & abondance du meilleur fourage.

Mais combien n'avons - nous pas de prés, quel ter- qui produisent à peine, quatre à cinq (*) quintaux de fourage, année commune? Là, si le terrein le permet, il seroit avantageux de semer du fourage artificiel. Mais surtout quel minee revenu tire-t-on en général des terres à bled ? Quelle quantité en laisse-t-on châque année en friche, faute de bument pour les engraisser, & de bétail pour les cultiver? Que ne devroit - on pas à celui qui en nous dispensant d'une partie du travail & des labours nous procureroit des recoltes en grain équivalentes, si non supérieures, & nous mettroit en état d'entretenir plus de beau & bon bétail ? C'est à cela que tend l'établissemens des prairies artificielles. Qu'une partie de nos champs leur foit confacrée, il nous en restera moins à labourer, ce moins sans doûte mieux cultivé, & sûrement mieux bumenté, nous produira même plus de grain que l'entier n'auroit pû faire.

Le

^(*) Le fourage se pése ici au grand poids, de 18onces pour la livre.

Le fourage sera augmenté, mais le sera-t-il suffifament pour dedommager des fraix & de l'emploi du terrein? Je réponds que oui, si l'ona semé avec précaution, & si le terrein est convenable ; je prends pour exemple le sainsoin ou esparcette (*), & je me fonde sur mon ex- ou sainpérience, & sur ce que j'ai vû constament. foin. Te ne promets pas qu'on fera toûjours les plus riches recoltes, comme j'en ai vû fur des terreins privilégiés, où l'on n'avoit épargné ni les labours ni les engrais, & qui ont produit cinquante à soixante quintaux de ce fourage par arpent, pendant quelques années. Mais je pose en fait, qu'un terrein de médiocre valeur, & que l'on aura préparé passablement, pourra rapporter pendant sept à huit années, une recolte aidant à l'autre, de vingt à vingteinq quintaux de sainfoin, ou esparcette par année pour châque pose (†).

Rapport commun de l'esparcette

Il y a plus, cette recolte sera moins casuel- Avantale que celle des prés naturels. Dès que le ge qui lui fainfoin ou esparcette est bien enraciné, la est partiplus culier.

- (*) Esparcette. Voïez ch. II. p. 183. l'explication que je donne.
- (†) La pose est notre mesure pour le terrein: nous la comptons actuellement de quatre cents toises quarrées, de neuf pieds de Roi la toise. Elle est donc équivalente à l'arpent, de cent perches quarrées, la perche à 16. pieds. Une charrue à boufs doit labourer une pose par jour.

plus excessive sécheresse ne lui nuit que foiblement, ainsi cette plante forme une ressource vraiment précieuse dans les années trop féches : même là où je n'en avois point femé. Dans le voisinage d'une pièce qui en étoit invetue, j'en ai recueilli de fort belle, qui s'est montrée tout à coup après un printems sec, & m'a produit plus que le fourage dont elle a pris la place.

ges.

Ses def- Il est vrai que ce fourage ne donne pas auavanta- tant de lait, de crème &c. que celui des prés gras, mais il est très bon pour nourrir & engraisser le bétail. Je n'en connois point qui convienne mieux aux bètes d'attelage, surtout aux chevaux; les miens qui en sont principalement nourris, travaillent & ne sont jamais malades. Mes vaches qui consument en hiver le record d'esparcette, sont toûjours bien portantes, & se trouvent au printems presque prêtes pour le boucher.

> Il est encore vrai que ce fourage se consume un peu plus vite, au moins la prémiére coupe, que le fourage fin des prés naturels, parce que les brins de sainfoin ou esparcette sont plus ligneux, & par consequent moins nourrislans; mon expérience fait monter cette différence à un fixiéme, enforte que cinq quintaux de fourage de prés naturels, mais du meilleur, non marécageux, où il n'y aura point d'arrête-boeuf &c. dureront autant que fix quintaux d'esparcette. Je soupgonne même que

que je n'aurois trouvé presque aucune différence, si j'avois pû distribuer mon fourage moi-même.

Cependant que résulte - t - il de ces deux aveux? Simplement que le bénésice de ce sourage, pris pour éxemple, sera diminué d'un
sixième. Mais il reste toûjours vrai, qu'il y
aura augmentation de sourage, & par conséquent de bétail, si l'on veut. D'un autre côté
diminution de travail à proportion de la quantité de terrein réduit en esparcette; ensin
augmentation réelle de revenu. Je n'en fais
pas à présent le calcul: châcun doit en convenir sur cette simple exposition. Je passe
donc au second chapitre, sur lequel j'aurai
peut - être à dire quelques particularités plus
intéressantes.

CHAPITRE II.

Fourages artificiels les plus communs, leur qualité, rapport, durée, le choix & la préparation qu'ils éxigent.

A diversité des termes en usage dans les différentes provinces, peut jetter de la confusion sur les noms des sourages artisiciels. Celui que les Parisiens nomment sainsoin, les Dauphinois lui donnent le nom d'esparcet ou M 4 d'espar-

d'esparcette. Nous suivons l'usage des Dauphinois, parce que nous tenons d'eux cette plante; nous donnons aussi le nom de sainfoin à la plante qui porte le nom de luzerne dans la meilleure partie de la France. Après cette explication je déclare, que je m'assujettis à l'usage de mon païs; j'appellerai comme nos laboureurs sainsoin, esparcette, ce qu'ils nomment ainsi, parce que c'est pour eux que j'écris.

De la lu- Les fourages artificiels les plus connus parzerne ou mi nous, font 1. la luzerne, ou le sainfoire fain- à fleurs violettes, ou purpurines.

foin à fleurs purpurincs.

Cette plante l'emporte pour l'abondance de son produit: on peut la couper jusques à six sois la meme année dans une terre riche; là châque plante bien espacée devient presque un arbre nain; je pourrois en montrer des tousses qui ont la racine égale en grosseur au bras d'un puissant homme. Je sais aussi, même par mon expérience, qu'il est avantageux de cultiver cette plante selon les principes de M. le Sindic De Châteaux - vieux; ce sont des plantes cultivées qui ont ces grosses racines dont je viens de parler. Mais si la rache, comme il m'est arrivé, attaque ces belles plantes, elles périssent, il faut renverser la plantation.

Je suis l'usage de nos laboureurs en donnant le nom de rache, à cette plante (*), qui par ses

(*) C'est le cusinte des François, ou goûte de Im.

ses fils embrasse, serre & étouffe les plantes qui s'élévent & forme à leur place comme un matelas de tous ses fils entrelacés, réprésentant ainsi l'effet de la rache ou mauvaise galle sur le corps humain.

Onelque vigoureuses que fussent mes plantes de luzerne ou de sainfoin à sleurs violettes ou purpurines, dès que cette perniciense plante les avoit saisses, j'avois beau les couper par desfous, elles périssoient également. Il n'y a point de cultivateur qui ne connoise les ravages que la même plante fait parmi le tréfle. Ten ai souvent rencontré dans des prés naturels, mais ne trouvant pas là l'appui dont elle a besoin, elle disparoissoit bientôt, ou le vent ne tardois pas à l'emporter. Je l'ai surprise en sleur & en graine; cette graine est à peu près de la grosseur des graines de luzerne & de trefle, &c. Ainsi le meilleur moien de s'en préserver, je le remarque ici pour n'y pas revenir quand je traiterai du tréfle, c'est de faire receuillir sur son propre fond les graines de sainfoin & de trése dont on a besoin.

Mais pour revenir au sainsoin à sleurs violettes ou luzerne, comme cette plante demande un terroir léger, sablonneux même, de ce sablon gras, qui est peut-être le plus riche de tous les sonds, elle ne peus que difficilement être un objèt de culture, en grand, parmi nous. Si l'on peut disposer de quelque terrein à portée de ses écuries, que l'on en séme en sainfoin à sleurs violettes, autant qu'on en peut arroser avec l'égout du sumier, un quart, une moitié, ou une pose entière: l'on sera bien dédommagé de cet embarras, par l'abondance du sourage que l'on receuillira dans cette luzernière: on aura là dequoi tenir du bétail au verd pendant l'été.

De la 2. La fenasse est un autre fourage très connu fenasse, parmi nous; on la séme avec succès dans des terres pesantes & humides; mais je ne sais pas entrer cette plante dans mon plan 1. parce que l'on est réduit à faire venir la graine de l'étranger, celle du païs réussissant rarement, ce qui devient trop dispendieux.

2. Parce que ce fourage est le moindre de tous; dès que le bétail a goûté d'un autre sourage, il n'aime point revenir à celui-ci. Cependant l'on pourra si l'on veut, appliquer mon plan à la seuasse même, avec les modifications que la durée de cette plante rend indispensables.

Je ne connois point par mon expérience le fromental ou le ray-grass des Anglois, je vais en faire une tentative.

Du tré. 3. Je me réduis à traiter du trêste & de se. l'esparcette ou fainsoin à sleurs rouges, parce qu'une longue expérience m'a familiarisé avec ces deux plantes.

Il seroit supersu de les décrire: peut être même m'en acquiterois - je très mal.

Le

Le grand tréfle à fleurs rouges est le trifo-Quandil lium prateuse purpureum, il se seme ordinai- faut le rement vers la fin d'Avril ou au commence-femer. ment de Mai par un tems médiocrement humide, ou lors qu'on prévoit qu'on aura bientôt de la pluie.

Il aime à être semé sur une terre douce, un Sur quel-peu pesante ou humide, & qui ait été bien le terre? ongraisse, communément après avoir bien labouré & bumenté l'on seme l'automne en froment le terrein sur lequel l'on veut jetter du tréfle, afin que le froment garantisse les plantes encore jeunes & tendres des prémiéres chaleurs de l'été.

L'on en seme par pose dix à douze livres, Quantité la livre étant à seize onces, quoique cette de segraine soit très petite, un peu d'habitude met mence. en état de la semer ou pure ou mêlée avec du fable.

Si l'année est médiocrement favorable, le jeune trésle pousse avec assés de vigueur dès la moisson, pour qu'on puisse receuillir la mème automne, dix à quinze quintaux par pose. Quelquefois la sécheresse l'empèche de pousser la prémiére année, mais les plantes se conservent, & il pousse également la seconde année.

Il peut se maintenir pendant quatre à cinq Sadurés. ans, mais comme ses racines s'enfoncent peu en terre, il est trop foible, & ne produit que très pen dès la troisiéme année; d'ailleurs si

la graine de trésse à été infectée de graine de rache, comme on l'éprouve avec celle qui vient de France, cette rache s'étend tellement la troisième année, qu'il ne reste presque plus de

place au tréfle.

Je joins donc volontiers à cet égard le suffrage de mon expérience à celui de M. Patullo. Si vous comptés l'année que vous semés le trêsle pour la prémiéee année, fauchés-le pendant deux ans, & labourés-le la quatriéme année, après que vous l'aurés fauché une sois. les bonnes plantes qui seront restées engraisferont encore le terrein pour le bled qui suivra, ainsi votre terre ne sera point effrittée, ou usée.

Recolte de la graine.

C'est à la seconde coupe de la seconde année qu'on tache de se procurer de la graine; alors il faut laisser les plus belles places, & autant qu'on croit en avoir besoin, & quand les sleurs sont séches, envoier des semmes qui les coupent avec la faucille, les faire emporter dans des draps, les battre ensuite à la grange, ou ce qui vaut mieux les envoyer au battoir; enfin vaner ce qui aura été battu : on aura de cette manière de la graine suffi-samment nette.

Son pro- La meilleure recolte est certainement celle duit. de la seconde année; l'usage est de couper le trése dès qu'il est en fleurs, ce qui arrive ordinairement dans ce païs à la fin de Mai; si le tems est favorable, il ne tarde pas à réponsier, il fleurit encore environ la fin de Juillet

Tuillet, qu'on le fauche pour la deuxième fois, la dernière coupe se fait dans le courant de Septembre.

Les trois recoltes de la seconde année peuvent être apprétiées à cinquante quintaux par pose. La troisième année on pourra encore faire trois coupes, lesquelles j'apprécie à trente oing quintaux. Joignés vingt quintaux pour une coupe de la quatriéme année, & pour celle de la prémiére dont j'ai parlé, il fe trouvera que dix livres au plus de graine qui peuvent valoir un écu neuf, auront rapporté fur une pose de terre, dans le cours de trois ans au-delà de cent quintaux de fourage ou sept charretées médiocres. Ce qui est plus que suffant pour répondre à la quantité de fumier qu'on y aura mis , puisque châque charretée de fourage de feize à dix-huit quintaux, me produit communément trois bonnes charretées de fumier, à moins que la litiére ne m'ais manque.

Qualité A l'égard de la qualité, il est certain que de ce le tréfle consumé verd est peut-être le plus fourage. excellent de tous les fourages, pourvû le bétail le mange à l'écurie : car c'est une souveraine imprudence d'envoier jamais le bétail le pâturer sous aucun prétexte, & dans quel tems que ce foit; trop d'exemples prouvent ce que j'avance.

D'un autre côté, ce fourage demande plus que tout autre le beautems, pour être fané,

il noircit dès qu'il pleut deux ou trois jours lorsqu'il est coupé, & lors même qu'on le fane & receuille par le plus beau tems, il ne laisse pas de perdre une bonne partie de ses feuilles. Peut-être préviendroit-on en partie cet inconvénient, si on le ramassoit avant qu'il fût absolument sec, & qu'on le mêlat enfuite dans le tas avec des couches alternatives de paille.

Enfin, ce fourage emploié sec est à mon avis non-seulement au - dessous du foin naturel, mais encore de l'esparcette, qui est certainement plus faine, si même elle n'est pas plus nourrissante.

De l'ef- 4. On a beaucoup écrit sur l'esparcette, une parcette. nouvelle instruction sur cette plante pourroit paroître superflué. Je ferai seulement quelques remarques qui me semblent utiles, meme après ce que j'ai lû sur ce sujet.

elle se plait.

Lieux où Cette plante se plais sur tout dans les terres legéres, lorsqu'elles ont de la pente. Je l'ai vue quelquefois languir dans des terres pierreuses, mais presque plates, tandis qu'elle prospéroit dans des terres fortes, mais saines, & qui n'avoient pas plus de pente. En général, elle aime trouver à un pied, ou un pied & demi de profondeur, une couche de gravier, pourvû que cette couche ne soit pas elle-même très profonde, afin que ses racines en la traversant, puissent aller plus bas chercher de la fraicheur, & de la nourriture. J'en

ai sur un fond de cette nature, depuis plus de 25. ans. En sondant à la profondeur de fix pieds ou environ, on connoîtra fi le terrein convient à cette plante.

Comme l'esparcette pivotte, & qu'elle craint Comle voisinage de toute autre herbe, il importe ment de labourer profondément & plusieurs fois préparer avant de la semer. C'est un abus, ou une dépense inutile que de semer trois pour un, comme nos paisans le pratiquent.

Je ne seme que deux pour une, ou quinze Quantité à seize quarterons (*) par pose, & je pourrois de la semontrer de l'esparcette ainsi semée encore mence, épaisse à sa huitieme année. Celui qui n'est pas fur de sa graine fera mieux de ne pas semer : des plantes qui léveront éthiques, semblables à des enfans foibles & mal-constitués, languiront ou seront étouffées par l'herbe qui s'empressera de venir consumer la nourriture qu'on leur avoit préparée.

Lorsque le printems est médiocrement hu-Tems de mide, elle réuffit très - bien, semée dans cette semer. faison avec de l'avoine; mais il est plus sûr de ne pas courir le hazard d'un printems sec, & de la femer dans le courant du mois d'Août.

J'ai éprouvé que cette plante devient plus Tems de vigou- la graine.

(*) J'entends le quarteron ou la mesure de Morges, qui contient de vingt-fix à vingt-huit livres, de feixe ences, de bon frement fufficamment fec.

vgoureuse lorsqu'on laisse mûrir sa graine la prémière année. Je le fais régulièrement ; je choisis aussi les plus belles places, parmi l'esparcette des autres années, & je ne m'en suis jamais mal trouvé.

Ma manière.

Il n'est ni dispendieux ni difficile de receuillir cette graine. Lorsque la moitié des grains a l'envéloppe de couleur grise, faites faucher à la rosée, que vos faucheurs aillent doucement, ou sans secousse, en mettant mêmes des baquettes à leur faulx, afin que les épis se rangent à peu près du même côté : après trois à quatre heures de soleil faites la tourner doucement; & le lendemain dès que la rosée est dissipée, que vos ouvriers, avec des draps assujettis à des liteaux, parcourent les ondains; il faut au moins trois ouvriers pour châque drap; deux prennent doucement avec la fourche l'esparcette, la mettent sur le drap, la battent avec le dos de la fourche, la tournent Le la battent encore, enfin la mettent à côté, l'autre ouvrier qui est une femme, le suit avec le rateau, & d'abord que les deux autres ouvriers ont emporté le drap, elle vient ratteler autour du petit tas qu'ils ont formé. Quand le drap est suffisamment chargé de pouisiére & de graine, il faut le vuider dans un tombereau ou d'autres draps qu'on aura eû foin de préparer. Enfin un quatriéme ouvrier mene le tout à la grange où on le vane à loifir.

Ces prois ouvriers, outre celui qui charrie peuvens

peuvent battre au delà de trois bons chars d'esparcette, dans un jour & procurer, suivant qu'elle est plus ou moins grainée, dix à vingt coupes de cette graine; & comme l'esparcette se vend ordinairement un écu neuf la coupe, il y a un prosit considérable à faire cette opération.

Le déchet du fourage ne doit pas arrêter, parce que les chevaux & les bœufs mangent encore avec appetit, ce qui a été ainsi battu quoique dur, & la poussière qui a été transportée dans la grange.

Je donne cette manière de ramasser la graine d'esparcette comme la meilleure qui me soit connue.

Je dois ajoûter, contre ce qui a été avancé dans un mémoire imprimé derniérement, qu'aucun fourage ne se fane avec autant de sacilité que l'esparcette, & n'est moins sujet au risque de noircir, ou de se bruler dans le tas. De peur de perdre les petites seuilles qui en sont la partie la plus précieuse, je tâche de la ramasser avant qu'elle soit entièrement séche, & je n'en ai jamais est une seule once que mon bétail ait dédaignée.

Tout cultivateur un peu expérimenté sen-1763. II. P. N tira

^(*) La coupe est de quatre mesures, ou quarterons de Morges ci-dessus.

tira d'abord que ce fourage n'étant nullement gras, ce que j'avance ici ne peut qu'être vrai.

J'ai dit plus haut, dans le prémier chapitre, quelle quantité de ce fourage on peut se promettre une année aidant à l'autre, pendant les sept à huit années que je lui accorde : cette plante pourroit sans doûte subsister plus longtems, dans le terrein qui lui conviendroit le mieux, & lors qu'elle recevroit quelque culture. Mais en thése générale, je ne crois pas qu'on puisse assigner utilement une plus longue durée, aux grandes piéces d'esparcette; je me tiens à cette époque, & je m'en trouve bien.

Au reste rien des plus facile pour moi que de faire un volume sur ce sourage, mais je n'aime pas à répéter sans utilité ce que d'autres ont dit suffisamment.

Je fais donc grace à mes lecteurs d'un plus long détail, & je vais tâcher de poser les sondemens de mon plan d'amélioration.

CHAPITRE III.

Nécessité de former un nouveau plan d'agriculture.

Principes & explication de ce plan.

Es anciens cultivateurs ont établi un plan Négli-Le d'agriculture conforme à leurs connoif gence à fances, & ceux de ce siècle, ne savent pas changer profiter des secours qu'on leur présente. L'on l'ordre séme par-ci parlà quelque pièce en esparcette ou en trêste, on en recueille le fourage justure, ques à ce qu'elle ne produise presque plus rien, ensuite on laboure souvent sans savoir quel parti tirer d'une terre usée, & presque totalement éfrittée.

Qu'arrive-t-il de cette exconomie? Prémière-Inconvément c'est qu'après avoir eû beaucoup de sourage niens de on s'en trouve privé tout à coup en bonne partie, cette néau lieu que si l'on avoit remplacé régulière gligence, ment les pièces de trêste ou d'esparcette, à messure qu'elles déclinent, par d'autres nouvellement sémées, on auroit châque année à peu près la même quantité de sourage, & on conferveroit son domaine sur le même pied d'amélioration. En second lieu, il est vrai que lioration. En second lieu, il est vrai que

divers particuliers qui cultivent eux-mêmes leurs héritages en tirent un meilleur parti, même par la manière informe dont ils sément l'esparcette ou le tréfle. Cependant nous ne voions pas que le gros du peuple, furtout que les grangers, & les fermiers, qui travaillent les plus grands domaines, s'appliquent à cette ceconomie; qu'on leur remette des piéces semées en esparcette, par exemple, faute de précautions convenables, ou ils ne la remplacent pas, ou ils la remplacent mal.

Ainsi tout ce que l'on fait à cet égard devient presque inutile, les terres ne rapportent pas ce qu'elles devroient rapporter, & n'ont point le prix qu'elles devroient avoir. J'ai beau tirer de mes fonds telle rente, si je suis contraint de les affermer après trois ou quatre années, ma rente tombera au - dessous de la moitié de ce qu'elle est actuellement, & s'il me faut vendre, l'on me donnera à peine un capital décuple de ma rente.

Il est donc certain que jusques ici, tout ce que l'on a pû dire, écrire & prouver avec la plus grande clarté, a bien peu avancé, & que le plus nécessaire, comme le plus difficile, reste à faire, savoir d'approprier à notre plan d'agriculture, ce que nous savons des prés artificiels, & pour cet effet de changer même entiérement, s'il le faut, notre ancienne pratique.

Ce changement ou cette refonte de notre Le chanagriculture, est non seulement nécessaire & gement indispensable; je soutiens encore qu'il est très est possipratiquable. Pourquoi ne ferions nous pas ce ble. que les prémiers cultivateurs ont fait, un plan d'agriculture conforme à des vérités, qui nous sont bien connues? Nos païsans, nos moindres laboureurs savent bien conserver & entretenir la division usitée des terres à bled en trois portions, ne pourront - ils pas compter au - delà de ce nombre, & quand en place de trois portions, on en feroit dix on douze, ce nombre surpassera - t - il nécessairement leur intelligence? Si leur instruction porte, par exemple, que telle année, telle portion bien limitée doit être rompue, & telle autre semée en esparcette de telle manière, & avec telle quantité de graine. Je pose en fait, que s'ils veulent, ils fauront bien exécuter ce qu'on leur aura ainsi prescrit & expliqué. J'en dis autant du trése & de tout autre fourage artificiel, dont la culture seroit jugée utile & avantageuse.

J'avoue que des grangers & des fermiers n'éxécuteront pas d'eux mêmes des changemens, dont un autre pourroit receuillir le fruit; mais si les propriétaires ne peuvent pas faire ces changemens à leurs propres fraix, avant que de remettre leur domaine en grangeage, ou à ferme, ensorte qu'il ne reste au granger, ou fermier qu'à continuer ou imiter ce qu'il trou-

ve déja exécuté- Ne pourroient - ils pas d'abord bien expliquer la méthode, qu'ils souhaitent que le fermier suive, & ensuite faire eux - mêmes l'avance de quelques petits fraix indispensables, ou s'engager que le fermier qui feroit l'établissement de la culture prescrite, tireroit pendant un certain nombre d'années le profit de l'amélioration, sans qu'on pût pour ce tems-là lui hausser le prix de la ferme? Enfin qu'on life avec attention le plan que je vais exposer, & je suis très vaincu qu'on en trouvera l'exécution posfible partout, au moins physiquement, & qu'elle ne pourra être arrêtée que par des obstacles moraux, qu'il ne m'appartient pas de lever.

Principes Mais avant que d'expliquer mon plan, je du nou- veux exposer les fondemens sur lesquels je l'éveau difie: l'on verra plus distinctement, s'il a quelplan. que solidité, il sera plus facile de le perfectionner ou de le modifier suivant les circonstances, en l'appliquant à d'autres fourages artificiels.

Nécellité du fourage.

Prémier Je part de ce principe, que le fourage est principe. l'ame de l'agriculture, que sans fourage on n'a que peu de fumier, & encore très inférieur en qualité, & que par conséquent tout languiroit dans le domaine. S'il y a des contrées affes riches pour rapporter des recoltes considérables, & confécutives sans sumier, je n'écris

pas pour leurs fortunés possesseurs, & je ne suis pas moins sûr de mon principe à l'égard de mes terres & de celles de mes voisins.

Second principe. La culture du fourage doit Il faut le aller la prémière, ou il faut avant tout chereultiver cher la quantité du fourage, puisque par mon préalaprémier principe le fourage est l'ame de tout blement. Je sais bien que si l'on mettoit toutes les terres en fourages, on les feroit tomber à un vil prix, c'est pourquoi comme je ne sais point entrer dans mon plan la vente de cette denrée, je crois devoir modifier ce principe, par le suivant.

Troisième principe. Il est très utile d'avoir Quelle le fourage nécessaire pour fournir tout le fuquantité mier qu'on peut emploier utilement : & cette de fouraquantité de fumier n'est pas une bagatelle, ge on puisqu'on pourroit mettre avec prosit sur les doit tâterres labourables le double d'engrais qu'on y cher de répand annuellement.

Quatriéme principe, qui présente la prémié-Ordre alre ouverture de mon système. Il est très a-ternatif
vantageux que les recoltes de grain & de sou-du grain
vage artissiel se suivent, elles en sont les unes & du
& les autres plus abondantes, ou les prémié-sourage.
res recoltes en grain, qui suivront celles de
sourage artissiel renversé à propos, seront
meilleures toute préparation d'ailleurs égale,
que si la terre qui les produira n'avoit été cultivée auparavant que pour le grain; & réciN 4 proque.

proquement les recoltes de fourage artificiel, qui suivront celles de grain sur une terre convenablement préparée, seront meilleures que si l'on faisoit succéder du fourage à du fourage de la même nature.

Il est connu que le gazon des prés qu'on renverse, forme en pourrissant un excellent engrais; si l'on y joint celui de quelques charretées de sumier, telles qu'on les répand à l'ordinaire pour semer, il en résulte une recolte très supérieure en grain, l'on a plus de paille, la même quantité de paille donne plus de grain, qui aussi est de meilleure qualité.

Le bénéfice est à peu près le même après le trésle, l'esparcette, le sainsoin à sleurs violettes, &c. & à proportion qu'il reste plus ou moins de plantes sur le terrein : car si on les laisse périr, si l'on attend qu'elles aïent presque disparu, cette supériorité de recolte que l'on pouvoit se promettre s'évanouit, ou se réduit à rien.

D'un autre côté, avant qu'on remette en fourage une terre quelconque, il importe qu'elle soit suffisamment cultivée, & engraissée pour être ramenée au même degré de bonté qu'elle avoit lorsqu'on y en a sémé la prémière sois, deux, trois, même tous les labours d'une année ne suffisent pas; ce n'est qu'après quelques années de culture, après qu'elle a été sumée, & qu'en conséquence elle a produit quelques recoltes en grain que l'on atteint ensin ce but.

Tout ce que j'avance ici, je l'ai souvent éprouvé, sans m'être jamais apperçû du contraire; j'en appelle même au jugement de tous les cultivateurs un peu intelligens. S'ils veulent réséchir un moment à ce qu'ils viennent de lire, ils conviendront que l'expérience ne peut qu'être en ma faveur, & que mon quatriéme principe est sussissamment qualisé pour devenir un fondement très solide.

Mais ce quatriéme principe bien considéré Arrangeme conduit naturellement à former de cette ment des manière l'ordonnance de mon système : " puis terres en que le grand but de mon œconomie, est confe d'avoir beaucoup de fourage, & ensuite abondance de grain; je tirerai évidemment un très bon parti de mes terres par le moien des prairies artificielles, si je change leur division présente ou leur ménagement actuel, & qu'aiant égard au fourage artificiel qu'elles peuvent produire avec succès, à la durée de ce fourage, & aux cultures qu'il convient de donner à la terre, afin qu'elle regagne l'aptitude, si l'on peu s'exprimer ainsi, qu'elle avoit prémiérement à produire ce fourage, je divise mes terres en conséquence; & comme l'on fait dans la pratique ordinaire trois portions, parce qu'il faut trois années pour que la terre revienne au même point d'où l'on avoit commen-», cé, si je fais autant de portions de mon terrein que je dois donner d'années à la " durce

" durée de mon fourage, & à la culture du grain qui fuivra, ou pour exprimer la même régle en d'autres termes ": le nombre des portions doit être égal au nombre des années données au fourage quelconque pour sa durée, Es aux recoltes suivantes de grain. Si l'on fait, par exemple, huit recoltes confécutives d'esparcette, & qu'il convienne de donner quatre années, foit à la production du grain, soit à la culture du terrein, la division de celui-ci doit être en douze portions.

la connoillance du fol,

Suppose Pour cela, je considére d'abord la nature du sol, & je m'arrête au fourage qu'il peut porter avec succès; peut - être une partie en estelle plus propre au tréfle, tandis que l'autre convient mieux à l'esparcette ; dans ce cas je fais volontiers deux divisions de mes terres, favoir l'une pour le tréste, & l'autre pour l'esparcette, parce que le tréfle me donnera d'excellent fourage pour être mangé en verd, & que l'esparcette sera meilleure pour le fourage fec.

Celle de Je tâche ensuite de connoître combien d'anla durée nées le fourage artificiel peut durer sur mon du fou-terrein, en produisant des recoltes raisonnarage arti-bles. Le trêse n'est pas susceptible de variété ficiel. à cet égard, ou elle est très petite. Mais il n'en est pas ainsi de l'esparcette. Il y a tel terrein, où elle se maintient à peine quatre ou cinq ans, tandis qu'ailleurs elle dure dix, quinze,

quinze, vingt ans, & au-delà. Comment donc le connoîtra - t - on avant que d'en avoir fait l'expérience?

Je réponds que si la surface du terrein est moienne en pésanteur, si la glaise ne suit pas immédiatement, ou se trouve seulement à deux ou trois pieds de prosondeur, si cette surface a assés de pente pour que l'eau n'y séjourne pas, pourvû qu'on prépare convenablement le terrein, l'on peut se promettre que l'esparcette y subsistera au moins sept à huit années, & que les dernières recoltes mériteront encore d'être ramassées.

Je dois enfin me régler sur le genre d'a- Mamélioration, dont mon terrein a besoin après nière de
avoir produit le fourage artificiel. A-t il porté reparer
du trêse? Il n'en a été couvert que pendant
deux ou trois ans, & lors que je viens à le
labourer, il ne faut que deux où trois labours
pour consumer entièrement les plantes de trése qui subsistent encore, ce sera donc beaucoup, si je le cultive pendant deux ou trois
années.

Mais je dois donner au moins une année de plus à la culture du terrein qui a produit de l'esparcette, parce qu'aiant été en rapport plus longtems sans culture, il a plus besoin d'atténuation, parce que les plantes d'esparcette qui subsistent, & l'herbe qui s'est introduite ne se consument pas avec la même facilité facilité, ce qui oblige à labourer plus souvent pour que le terrein soit bien pulvérisé.

Remarqués que cette culture intermédiaire doit être soûtenue par une quantité suffisante de sumier, comme je l'expliquerai ensuite, cependant les recoltes de grain forment déja un bon dédommagement.

ces prin- Je ne prétends pas que tous les cultivateurs cipes dont le terrein seroit le même, s'astreignent à la sont gé-même division: quoique mes principes soient très néraux. évidens, ils souffrent cependant quelque modification dans la pratique, & lorsqu'on veut les appliquer: ainsi il n'y auroit point d'inconvénient, ou il y en auroit très peu, si la division en douze portions pour l'esparcette étoit trop embarrassante, de la réduire à onze ou à dix portions.

Si le plan que je viens de présenter est pratiquable, comme on en sera convaincu, après avoir lû cet essai en entier, l'on m'accordera qu'il tend à tirer le meilleur parti des prairies artificielles, à améliorer solidement les terres & même à enrichir ceux qui les possédent.

Il importe peu au lecteur de savoir si je dois ou non à M. PATTULLO la prémiére idée de ce plan; avec un peu de discernement il trouvera que je ne copie personne, & que je couche par écrit des idées, qui me sont propres, & des pratiques que je suis depuis longtems: peut être même trouvera t il ici plus

plus de netteté dans l'explication, & plus de force dans les preuves, sans aucune de ces exagérations qui abondent dans la plûpart des traités d'agriculture.

Il faut à présent éxpliquer la manière de réduire les terres à cette culture, & de les maintenir ainsi cultivées, c'est ce qui sera bientôt fait; mais l'on me pardonnera sans doûte, si je m'arrête ensuite à montrer la supériorité de mon agriculture comparée avec l'agriculture ordinaire. J'ai un peu d'amour paternel pour le plan; & lorsque cet amour ne porte pas à des excès, on l'excuse volontiers.

CHAPITRE IV.

Réduire & maintenir les terres suivant cette culture.

E chapitre a deux objets, l'un & l'autre d'éxécution facile; le prémier est le seul qui éxige un peu de résléxion, & qui demande de la patience.

Dès que le cultivateur qui aura été convaincu Etablir & déterminé, possédera des terres susceptibles ce plan de cet arrangement, il commencera par s'as pour l'esfârer du fourage qui conviendra à son terparcette roir, & du tems qu'il y pourra subsister.

Qu'il

Qu'il forme ensuite son plan à loisir, & à tête reposée, en se réglant même s'il le saut, sur le plus ou le moins de commodité. Supposés, par exemple, qu'il sût décidé pour l'esparcette, & que son domaine ne pût pas commodément admettre cette division en douze parties. Rien n'empêcheroit qu'il n'en sit que six, pourvût que l'opération de mettre en esparcette & d'esparcette en labour, se sit sur châque portion double de deux en deux ans.

Les bons prés à records, & même les prés médiocres n'entrent pas dans mon plan, j'en ai averti dès le commencement de ce traité; il ne doit être question que des terres labourables, & de ces mauvais prés qui rapportent à peine dequoi fournir aux fraix de la recolte.

La somme de ces terres étant calculée, l'on verra ce qu'il en faut semer châque année, soit en trése, soit en esparcette; faites ce calcul & cette division sur le papier, pour opérer avec exactitude, & pour soulager votre mémoire. Ecrivés, par exemple: semés en est parcette la pièce numerotée A l'année 1763. celle numerottée B l'année 1764, & ainsi de suite, jusques à la douzième marquée M. pour l'année 1774. Ajoûtés à ces dattes celles de l'année, où châque portion doit être remise en labour, savoir la portion A l'année 1771. pour être de nouveau semée en esparcette l'année 1775...

Et qu'on ne s'effraie pas des douze années qui seront nécessaires selon ce plan, car prémiérement, on évitera toute avance extraordinaire, excepté celle de la graine d'esparcette, pour les deux prémières années. 2°. En attendant, on cultivera ou on tirera parti de fes autres terres, selon l'ancienne pratique. 3°. Avec plus de dépense, on pourra abréger ce terme de la moitié, en sémant châque année deux portions, qu'au bout de fix ans tout soit en rapport, ensuite il ne restera qu'à rompre châque portion à part, & comme les dernières pourroient demeurer douze ans en esparcette, on pourra les labourer une, deux, ou trois aunées à l'avance. Enfin ce n'est pas à moi de tout prescrire, je dois supposer quelque industrie dans le cultivateur. 4°. Si l'on ne fait que dix portions l'on atteindra plûtôt le point de maturité auquel l'on aspire.

J'avertis qu'il seroit incommode si les portions qu'on séme de suite, ou d'année en année, n'étoient pas contiguës : lorsqu'on peut faire cet arrangement, on facilite le travail : si l'on veut réussir, on fera aussi très bien de ne pas se rapporter absolument à ces écrivains qui assirment que sur des terreins de petite qualité, sans engrais, & presque sans culture antécédente, l'on a eû les plus belles recoltes de ce sourage; saites ensorte que votre terrein soit dans le meilleur état possible, labouré prosondément, bien pulvérisé, net de toute kerbe & sussissamment engraissé par le sumier qu'il aura reçû les années précédentes. Ainsi les jeunes plantes d'esparcette deviendront bientôt assés vigoureuses pour se garantir des gramens, & d'autres herbes qui sont leur sléau ordinaire: devenues ainsi vigoureuses, aïant poussé leur pivot, ou leur racine plus bas, elles se maintiendront plus longtems en rapport.

Com- J'ai dit qu'il ne faut pas négliger le tréfle, ment ar lorsqu'on a du terrein propre pour ce fouraranger ge: Partagés donc en cinq ou six portions le pour le terrein que vous lui destinés, ensorte que vous trésle? donniés trois ans à la durée de cette plante, & deux ou trois années pour la culture, ou les recoltes du grain. Jettés aussi votre plan fur le papier.

Je préfére la division en six parties, parce qu'elle me donne une recolte de plus en grain, avec les mêmes fraix, ou à peu près. Mais si je m'acorde en ce point avec l'auteur de l'amélioration des terres, j'en différe pour l'emploi du fumier, n'éxigeant point ce qui est impratiquable, qu'on n'emploie que du fumier de deux ans, & qu'on le répande en hiver sur le trése de la prémiére année. Je présére la manière usitée dans ce pais de bien sumer le terrein, pour le grain semé l'année précédente.

Pour ce qui ést du tems de la semaile, je me conforme encore à l'usage de ce païs, savoir comme je dois l'avoir dit plus haut, de jetter le trése parmi parmi le joune bled à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai.

II. Mais comment conserver ou entretenir Mainteles terres sur ce pied? Je dis d'abord à l'é-nir cette gard du trésle, qu'après qu'il a rapporté deux culture années entiéres, & l'avoir encore fait faucher pour le l'année suivante à la fin de Mai, il doit être, sur trefle. le champ, labouré, après six, sept ou huit semaines labouré encore; enfin fumé & labouré pour être semé en froment, méteil ou autre gros grain d'hiver ; l'année suivante , mettezy la charrue immédiatement après la moisson: & pour seconde recolte, semés des raves, navets &c. ou attendés l'autonne pour semer des gesses, mécle hiverné, orge d'automne, ou le printems, pour semer des Mars. Enfin après cette seconde recolte, labourés encore, sur le champ : donnés s'il est possible, après quatre ou cinq semaines, un autre labour, repandés enfuite du fumier, & semés au commencement d'Octobre du meilleur grain d'hiver, pour y jetter le printems suivant votre graine de tréfle. Ainsi dans le cours de deux ans & quatre mois, votre terre aura reçu huit labours, ou au moins sept, elle aura été fumée deux fois, & quoiqu'elle ait produit trois recoltes a comptés qu'elle sera améliorée.

Quoi de plus facile ensuite à tout granger ou fermier, que de continuer le même train de culture? Je le répéte, que les portions soient bien distinctes sur le terrein, & 1763. II. P. O qu'on qu'on donne par écrit, telle année on rompra telle portion de tréfle, on semera telle autre portion en tréfle: châque portion doit recevoir tel ménagement; muni de cette instruction, insérée dans l'acte d'admodiation, ou écrite sur un papier séparé, il doit l'éxécuter sans peine, à moins qu'il ne soit un franc idiot.

Et pour l'esparcette.

l'en dis autant de la manière de maintenit les portions en esparcette: quoiqu'elle ne soit pas exactement la même, elle n'est pas moins facile. Je pourrois, comme pour le trefle, labourer dans le mois de Juin, après une coupe de fourage, mais je préfére de traiter mes esparcettières comme de vieux prés uses, parce que sur la fin de leur durée, elles ont presque autant d'herbe que d'esparcette : ainsi la huitième année, par exemple, si mon esparcette a été semée au mois d'Août 1755, je la fais rompre en automne 1763. par une bonne & forte charrue, qui piquera aussi profondément qu'il est possible, & que le terrein peut le permettre; le printems suivant, après avoir fait passer une forte herse, je seme de l'avoine; laquelle je herse encore, mais plus légérement; sous cette avoine & tandis qu'elle croît, le gazon de ma vieille esparcette pourrit très bien.

Je fais ordinairement une belle recolte de de cette avoine; après qu'elle est ramassée je fais labourer deux & même trois fois, s'il m'est possible, fumer & semer en gros grain hiverhiverné; j'espére pour deux recoltes consécutives, comme pour le tréfle, sans que ma terre soit jamais vacante, s'il m'est possible. Enfin, immédiatement après ma derniére recolte, je fais labourer, & après un mois ou environ à la fin d'Août labourer encore pour semer de l'esparcette.

1. Si je habitois un climat plus rude, je sé Remarmerois l'esparcette au prémier labour, après la ques. moisson, il importe que cette plante soit forte avant le gel. 2. De ces deux labours le fecond est le moins profond, parce que je crains de ramener le chaume à la surface. 3. Des personnes de ma connoissance sément dès l'année précédente l'esparcette avec du froment, ie n'en connois pas le succès, je l'esfaierai, mais je crains que cette manière n'attire beaucoup d'herbe.

Je me procure done ainsi quatre recoltes consécutives, la prémiére en avoine. Je ne dirai pas qu'après ces recoltes, ma terre soit suffisamment qualifiée pour le sainfoin à fleurs violettes ou luzerne, & pour d'autres plantes qui demandent un fond riche, mais elle est certainement très bien qualifiée, pour produire encore du fourage de même espéce.

Qu'y a-t-il donc ici qui soit impraticable ou trop difficile pour le granger ou le fermier ? Ce qu'il sémera cette année 1763. en esparcette, il le rompra en Octobre ou Novembre 1771. il le semera en avoine au printems tems 1772. la même automne en grain hiverné, il fera encore deux recoltes, & au mois d'Août 1775. il le remettra de nouveau en esparcette.

Si vos terres sont déja réduites sur ce pied, qui vous empéche de donner par écrit comme pour le trêsse, telle année rompre, telle portion d'esparcette, & sémer telle autre porsion en esparcette, &c. ?

Mais y a-t-il un profit considérable à éxécuter ce changement? Tâchons de nous en assûrer, s'il est possible. (*)

CHAPITRE V.

Combien cette culture est supérieure à l'anciéne pratique.

dation de l'accroissement en bénésice, dès la prémiére année qu'on aura embrassé cette culture, jusques à ce qu'elle soit bien établie : je ne suis pas asses désœuvré pour faire ce calcul

(*) Je destinois un chapitre entier à traiter du l'abourage, parce que cette matière importante n'est point épuisée: mais en repassant mes observations, je n'ai pas trouyé qu'elles me fournissent sussissant ment.

calcul, il suffit que j'en examine le bénéfice lorsque toutes les portions sont en rapport, & que je le compare avec le produit actuel des terres, cette comparaison me donnera ce que je cherche.

Pour faire cette comparaison, il faut mettre Ce qu'on de côté le produit des prés à record.

Je demande qu'on m'accorde un terrein comparer quelconque, comme de soixante poses ou arle revenu actuel de pents, suffisant pour occuper, suivant mon soixante plan, une bonne charrue; que ce terrein soit poses de de médiocre qualité, capable cependant de champ, produire du tréste lorsqu'il sera bien conduit.

De lui même ou sans le secours du sumier provenant des prés il produiroit très peu. Mais le prix du sumier est tout à fait rélatif à la position, il est donc impossible de donner par le produit en nature, une évaluation générale qui soit juste, du rapport des terres à bled, il faut se borner à indiquer leur estimation ou le prix auquel elles se vendent communément.

Plusieurs circonstances même étrangéres influent sur ce prix des terres à bled. Mais en thése générale, les champs qui valent cent francs (*) l'arpent ne sont pas mauvais, ils sont même bons, & il s'en faut, peut être beaucoup que tous les champs de ce païs, l'un O 3 aidant

^{· (*)} Ou cent cinquante livres de France.

aidant à l'autre, vaillent cette somme, cependant que ce soit la valeur des soixante poses que j'ai demandées, leur rente ou produit réel ne peut être que de trois cents francs.

Cherchons à présent & tâchons de déterce qu'el-miner ce que ces soixante arpents produiront les pour selon mon plan, d'abord avec le secours du ront ren trése, ensuite avec l'esparcette.

dre moïennant Ces soixante arpents seront six portions de
le trése, dix arpents châcune, desquelles il y en aura
deux, châque année en pleine recolte de froment.

Que ces deux portions, ou vingt arpents en froment, donnent seulement de produit net, huit cent livres, de seize onces, par pose, & que le quintal de froment ne vaille que six francs, ce qui est un prix très modiocre pour ce pais: le produit total sera de cent soixante quintaux, ou en valeur, de 960. francs.

(*) Quoique les raves, navets &c. orge d'automne, méteil, ou des meilleurs grains de Mars qu'on pourra semer pour deuxiéme recolte, soient d'un bon rapport, cependant il n'y aura pour cet objet qu'une portion, laquelle j'évalue au tiers des deux portions précédentes, ou a

320. francs.

Deux

^(*) Je puis encore semer du froment la même année, après que les raves sont arrachées.

Deux portions de dix poses châcune, en pleine recolte de trêste, pourront rapporter, l'une
aidant à l'autre, au-delà de cinq toises cubes
de fourage (la toise seulement à six pieds de
Berne) ce fourage étant consumé sur le lieu,
doit valoir environ sept francs la toise. Je
deduis un franc, ou dix batz pour faucher &
faner, ce qui est beaucoup vû la facilité de faucher, & la quantité de l'herbe, il restera toûjours trente francs, pour châque pose, & par
conséquent pour les vingt arpents 600, france.

Il y aura encore du trésse sur deux autres portions, savoir la dernière coupe sur la portion qui doit être labourée, & la prémière coupe sur la portion qui aura produit la troisième recolte de grain. Mais je n'évalue ces deux coupes qu'à douze charretées, ou vingt toises, ce qui donne

120. francs.

La somme totale sera donc de L. 2000.

En retranchant quarante toises, pour l'entretient de six bœuss, il en restera sussissamment pour hiverner ving vaches, lesquelles, en comprenant la rente de l'été sur la montagne, & déduisant le gage du berger pendant l'hiver (le valet des bœuss pouvant lui aider) devront rapporter environ cinq cents sivres nettes, ce qui feroit plus de sept cents francs; je peux donc laisser subsister la somme cidessus de

O 4 Voions

Voions ce qu'il en faut retrancher effectivement.

Je ne parle pas des bâtimens que je suppofe en bon état, ni du sumier, puisque le sourage se consumera sur le lieu, & que je n'ai évalué ni la paille ni la graine de tréste, qu'on pourra & devra ramasser.

Mais il faut déduire

- Le fourage nécessaire à l'entretien de six bœus qui seront soixante à soixante & dix journées de labourage &c. & consumeront soit verd, soit sec vingt à vingt cinq chars de sourage, ou quarante toises, à sept francs la toise, ce qui monte à
- 2. L'entretien du laboureur soit chartier 200.
- 3. Celui du bouvier soit demi valet 100.
- 4. Pour les faux fraix du charron, forgeron, bourelier, cordier &c. environ 60.
- 5. Fraix de moisson, vingt poses en froment à 4. fr. la pose 80. dix en autres grains à 3. la pose - 30.
- par pose de froment 120.

 3. francs par pose
 d'autres grains:
 30.

Somme des fraix à déduire

900. francs.

Il n'y aura pas lieu de sarcler, ou cet article est compris dans les faux fraix.

Retranchant donc cette somme de celle de 2000. france.

Il restera la somme de 1100. fr.

ou plus de trois fois & demi ce que les mêmes terres sont censées rendre aujourd'hui.

Il me semble que je n'ai pas éxagéré le produit ni diminué la dépense, mais si l'on sent quelque scrupule à cet égard que l'on retranche de la somme trouvée deux cents srancs, il en restera encore neuf cents ou le triple de la rente ordinaire; il faudroit étre bien dégoûté pour n'être pas tenté par cette augmentation de produit.

J'avouë que la rente que l'on percevra par le moien de l'esparcette, ne paroîtra pas au prémier coup d'œil aussi considérable.

Car les douze portions ne pourront être l'établisque de cinq poses châcune, desquelles il y aude l'establisque de cinq poses châcune, desquelles il y aude l'establisque de l'es

2° une portion de cinq poses qui donnera la troisséme recolte

& pourra valoir - 20

cinq poses - - -

4°. quarante poses d'esparcette on pleine recolte, lesquelles de-

200.

125.

vront.

devront produire l'une aidant à l'autre, tant foin que record, vingt cinq quintaux ou trois toises cubes, par arpent; il viendroit donc pour les 120. toiles

somme totale du produit 1525. Ir. De laquelle il faut déduire I. 25. toiles tant verd que sec pour l'entretien de 4. bœufs, qui auront 40. à 45. journées de labourage, à sept francs la toise pour ce 175.fr. 2. L'entretien du charretier foit laboureur 200. 3. Celui du demi valet comme ci - dellus 100. 4. Faux frais comme ci-deflus 5. Fraix de moil-685. fon, 10. poses à 4. fr. la pole 40.fr. 62-10 s. poles autre grain à 3. fr. 5. poles avoine 7-10. à 1. lb. 10. f. 6. frais pour battre 10. poses à 6. fr. 60. 87-10. 5. poses grain de à 3. fr. 15. 5. avoine à 2.1.10. 12.

Par conféquent il restera la somme de 840.

on presque trois sois la rente ordinaire (*).

Quoique ce produit soit inférieur à celui du Considétréfle ci - dessus, je dois remarquer 1°. qu'il est ration à moins casuel; le tresse souffre dans une au-balancer née seche, tandis que l'esparcette, qui se fane en faveur d'ailleurs avec facilité, se maintient très bien. parcette. 2°. Les recoltes en bled qui succédent à l'esparcette l'emportent, toutes choses d'ailleurs égales, fur celles qui fuccédent au tréfle. Cette culture par le moien de l'esparcette fournit surabondance de sourage, & par conséquent de fumier; l'on peut dans ce cas vendre jusques au tiers de son fourage. Que l'on en vende donc quarante toises, l'on retirera au moins un écu neuf de plus par toise, ce qui donne 160. francs/pour le total; c'est ma manière. C'est pourquoi la division en dix portions est préférable là où on ne peut pas vendre le fourage à profit. Enfin tout bien compté, je ne mets aucune différence entre le bénéfice de ces deux cultures. Si j'ai fur mon domaine deux divilions, l'une pour le trefle, & l'autre pour l'esparcette, c'est parce que je trouve le trése plus commode pour être consumé en verd, & qu'il réuffit mieux dans certains endroits de mon terrein que l'esparcette.

^(*) La division en dix postions peut produire près de 150 francs au delà de cette somme : cette dissérence a droit d'étonner, mais on en trouvera la raison si on veut la chercher.

Conclu- Je le demande à présent, en admettant la jusion. stesse de mon calcul, & la vérité des faits sur
lesquels il est fondé, faits qui sont généralement connus dans ce pais, ne suis-je pas en
droit de reprocher à mes compatriotes qui vivent sous le plus doux de tous les gouvernemens, leur indosence à mettre en pratique cette
culture, lorsqu'ils sont moralement sûrs qu'aucun exacteur ne viendra leur arracher les fruits
de leur industrie?

Tripler le revenu de la plus grande partie des terres, c'est un avantage immense, c'est plus que d'acquérir un autre pais de grandeur égale, puisque l'on a moins à garder.

Je me réprésente cette culture généralement usitée dans ce pais, & je vois dans la même perspective, ou dans le même éloignement le laboureur avec moins de fatigues & de fueurs faisant plus de profit, je le vois mieux nourri, mieux habillé, plus fain, plus robuste, & peut-être moins vicieux; je vois disparoître ce bétail éthique, qui cultive presque sans fuccès les terres du pauvre colon, & qui occasionne souvent sa ruïne, je vois en place nos écuries, & nos étables le remplir de beau & de bon bétail, je vois nos campagnes se couvrir de meilleures habitations; le propriétaire, le fermier & le manœuvre participent à ce furcroît d'abondance, les rentes du particulier, du vassal, & de l'état sont mieux paiées, la valeur des fiefs augmente avec celle des allignaux

Ggnaux, en un mot tout se ressent de cette amélioration, tout sleurit, tout prospère incomparablement plus.

Et ceci n'est point un simple tableau d'imagination, qui ne puisse jamais se réaliser, j'en ai donné des preuves suffisantes, & s'il faut, pour opérer une entière conviction, prévenir les principales difficultés, qu'on pourroit former contre mon plan, je vais le faire dans un chapitre distinct qui terminera ce traité.

CHAPITRE VI.

Réponse aux difficultés.

daîgner l'instruction de ses égaux. A peine veut-on la recevoir de ses supérieurs; les cultivateurs ne sont point exemts de cette maladie, la vanité, l'envie leur sont négliger leurs vrais intérêts, plûtôt que de profiter des leçons & de l'exemple de leurs voisins, parce que ce seroit reconnoître leur supériorité à cet égard. Je m'attends donc que bien des gens rejetteront ce plan sans l'avoir suffisamment éxaminé & sans le comprendre: qu'ils fassent, qu'ils proposent des difficultés, ce ne seront

que des coups en l'air : je ne dois pas m'en mettre en peine ou me travailler pour les refuter d'avance.

Mais d'autres lecteurs mieux intentionnés, peuvent être arrêtés par des difficultés, au moins spécieuses, ils croiront qu'elles attaquent, & renversent mon plan; il faut les tranquiliser s'il est possible.

roit immer course i Je conçois donc qu'on dira d'abord. , Vous r. Obj. venés de présenter un plan d'amélioration qui paroît fort avantageux au cultivateur, mais cherté le plan fera - t - il favorable aux autres clafdu grain- 20 ses du peuple? Combien de terres enlevées, dira-t-on, au labourage? Par conféquent ce plan tend à augmenter la cherté du grain, de cette matière prémière, si nécessaire à la vie, ou à nous mettre à la discrétion de nos voilins, qui nous en fourniront quand il leur plaira, & autant qu'ils le jugerons bon ". Voilà ce qu'on peut objecter de plus fort ou de plus spécieux contre ce projet; cependant il me sera très facile de répondre.

Je répond 1 que les cultivateurs font certaineRéponse ment la force de l'état, par conséquent cette classe
du peuple devroit être plus ménagée qu'aucune
autre; pourquoi éxiger toûjours qu'ils nous
vendent à un vil prix leurs travaux & leurs
sueurs, tandis que l'artisan qui travaille à l'abri
des injures de l'air, & consume moins ses sorces
est

est bien mieux païé ? / 2°. Châque cultivateur est certainement en droit de s'attacher à la culture qui lui est la plus avantageuse; faites qu'il trouve du profit dans les recoltes de grain, il s'appliquera à cette culture. 3. Quand nous aurons plus de bécail, & de la meilleure viande, il se consumera moins de pain, ou nos voisins nous donneront volontiers du grain en échange de notre bétail. 4. Mais pour rêpondre encore plus directement, je nie que cette culture bien exécutée produise moins de grain : je soûtiens au contraire, qu'elle doit en produire d'avantage; avec le tréfie le tiers du total, ou la même étendue de terrein, que suivant la vieille routine, est emploiée en grain d'hiver; les autres portions fournissent déja de quoi fumer ces deux portions: ajoûtés le produit des prés à records, que je n'ai pas fait entrer dans mon plan; vous aurés presque le double de fumier : si vous labourés mal, cette augmentation de fumier ne vous donnera peut-être que de la paille; mais si vous labourés profondément, vous pourrés épargner une partie de la semence, & avoir avec plus de paille le double de grain. Ainsi j'ai recueilli l'année passée huit sacs (*) ou seize coupes par arpent, pendant que mes voifins avoient à peine quatre facs de grain bien inférieur. 5°. Avec l'esparcette la division en douze parties ne laissera pour le grain d'hiver

^(*) Le sac est de huit mesures.

que la moitié de ce qui est emblavé actuellement, (celle en 10. portions donnera le $\frac{2}{3}$) mais si ces $\frac{2}{3}$ ou si cette moitié rapportent autant, vous aurés en pur bénésice l'épargns de la semence; il en faut dire autant des Mars. 6. Puisqu'on aura plus de sumier, on pour a mettre en culture toutes ces terres que l'on laisse en friche. 7. Ensin n'a t-on pas vû en Angleterre le grain devenir plus abondart, & à meilleur marché, depuis l'introduction des prairies artificielles?

Nous spouvons donc, nous devons name traiter de terreur panique la fraïeur de voir le grain devenir plus rare, & plus cher par cette culture.

2. Obj. Voïons à présent si les obstacles que ce plan Dépense doit rencontrer dans l'exécution, peuvent être pour fer- dissipés avec la même facilité. " Est il possimer & " ble, dira-t-on, que la pratique en devienne passer à " générale? Quelle dépense pour fermer & mettre à clos les soixante poses dont vous avés parlé, ou toute terre qu'on voudroit amemer à cette culture? paier à la communauté la sixième partie de la valeur du fond, planter des haies vives, les entretenir &c. tout cela demanderoit un nouveau capital, il y a peu de particuliers qui puissent en faire l'avance".

Réposse Je réponds d'abord, que ceux qui feront cette dépense, en seront dédommagés très amplement;

plement. Dût-elle aller à la moitié de la valeur du prix actuel du fond, elle n'a aucune proportion avec le bénéfice. Cependant j'avoue naturellement qu'il n'appartient qu'à notre sage & gracieux Souverain de lever entiérement cette difficulté; & comme il n'y en a aucun mieux intentionné pour le bien de ses sujets, je m'assure qu'il permettra bientôt, par une loi expresse, à ceux qui auront des piéces un peu considérables, de les mettre à clos (*), pourvû qu'ils les entourent de haies vives, garnies à distance convenable, d'arbres propres pour la bâtisse ou le charronage, lesquels en garantissant des orages, & de certains vents pernicieux, contribueront à rendre les recoltes moins casuelles.

Lorsque le sage gouvernement, sous lequel nous avons le bonheur de vivre, détermina que pour réduire quelque pièce à clos, il faloit que le propriétaire parât à la communauté la sixième partie de ce fond, c'étoit dans l'idée que les pâturages communs étoient indispensables, & en prescrivant l'emploi que la communauté devoit faire de cette somme, savoir d'en acheter un autre sond pour l'usage public. Il étoit très juste que le particulier qui par son bétail participoit au reste du pâturage commun, rendit par ce sixième la valurage commun, rendit par ce sixième la valurage.

^(*) Les petits comme les grands propriétaires ne doivent ils-pas jouir du même avantage?

leur de ce qu'il avoit oté, comme aussi que la bourse publique rendit au public ce qu'elle avoit tiré fous fon nom; aujourd'hui il est suffisamment avéré que la communauté de pâturage vá directement contre la perfection de l'agriculture, & l'on peut se convaincre, que les conseils des communautés, si l'on en excepte un tres petit nombre, n'ont point éxécuté l'intention de Leurs Excellences; ainsi non seulement on permettra que châcun en fermant son terrein, puisse retirer ce qu'il avoit mis dans l'indivision, sans rien paier à personne: on tera plus, on encouragera ces passations à clos, & peut-être, les ordonnerat-on; si une semblable ordonnance est compatible avec la douceur du gouvernement.

3. Obj. Les pieces trop " morcellees-

Mais, dira-t-on encore. , Vous ne voudriés pas qu'il fût permis de fermer tant de petites piéces que l'on voit dans les fins des communautés, vous convenez vous-même, que ce privilége ne devroit être accorde que pour les piéces de moienne grandeur comme de cinq à six poses, & au-dessus; par conféquent combien d'achats ou d'échanges à faire, & combien de laods à paier! Voilà donc une nouvelle dépense très considérable, que notre projet éxige nécessairement ".

J'en conviens: mais on m'avouera aussi, Réponse. que les particuliers les plus aifés, & qui for-

ment par l'étendue de leurs possessions la classe la plus considérable des cultivateurs, possédent communément de grandes piéces, ainsi cette dépense ne tomberoit sur eux que foiblement : & pour l'avantage des petits, quand il plairoit à Leurs Excellences, d'exempter de tout laod, pendant un tems donné, les échanges qui seroient faits dans la vue de réunir des piéces trop divisées, & en faire des tous affés confidérables pour participer au privilége de la clôture, que feroient ils par cette sinon d'augmenter la vaexemption , leur réelle de leurs fiefs? J'en dis de ceux des vassaux qui entendroient leurs intérêts; lorsque les assignaux rendront trois fois plus qu'ils ne rendent actuellement, ne sera-ce pas le cas du fief lui-même ? Les partages pourront sans doûte diviser les pieces réunies, mais des mariages ou des héritages en pourront faire de nouveau la réunion, elle se fera aussi par des achats; & ce principe bien connu, qu'il faut avoir des piéces de moienne grandeur pour les cultiver utilement, contribuera à prévenir ces soudivisions dont j'ai parlé.

Enfin, m'a-t-on dit, " qu'est-ce qui fait valoir 4 Obj. les siefs? Si ce n'est les conventions que les Préjudi. paisans font au cabaret, lorsqu'ils sont, com-ce pour me on dit, en bon vin: c'est alors qu'ils sont les siefs.

des contracts qui leur font préjudiciables. & qu'ils

qu'ils peuvent soûtenir, parce que l'objet n'en est pas considérable, mais qui deviendroient impraticables à l'égard des piéces réunies comme je l'entends, ou qui seroient totalement ruineuses pour ceux qui les feroient; par consequent les fiefs souffriroient de cette réunion, & l'on ne doit pas l'encourager ".

Je suppose, ai - je répondu, que vous Réponse. n'avés pas affés réfléchi à votre objection, car elle aboutit à ceci : Un abus ruineux au plus grand nombre, mais utile à quelquesuns doit être précieusement ménagé; mais c'est le cas suivant vous de ces conventions faites au cabaret : vous faites donc l'éloge de mon plan, en supposant qu'il les préviendra, cependant je ne l'espére pas entiérement, & la raison en est claire; autant que les fonds augmenteront en valeur, autant les possesseurs croîtront en facultés. Ils seront donc en état de faire des conventions pour des objets bien plus considérables.

> Voïés les païs de vignobles; n'est-ce pas là. où les fiefs sont du plus grand rapport, quoique les affignaux foient d'un prix très fupérieur? Vous donc seigneurs de fief, vous devés embrasser les prémiers un projet, qui tend évidemment à groffir vos héritages.

Ainsi j'ai éxaminé les difficultés les plus considérables qui m'ont été proposées contre mon plan, & châcun peut répondre de lui-même à d'autres, que je ne prévois pas, ou qui ne méritent pas de m'occuper. Enfin, comme je ne veux pas perdre le mérite de la briéveté, je prends ici congé du lecteur.



T A

TABLE DES CHAPITRES.

Avant	- proj	bos.	pag. 17
Снар.	I.	Utilité générale des pre	
CHAP.	II.	Fourages artificiels les muns, leur nature,	pag. 178 plus com choix &c
Снар.	ш.	Nécessité de former u plan d'agriculture, p	
Снар.	IV.	explication de ce plan Manière de reduire Es	de mainte.
Снар.	V.	nir les terres suivant l' Combien cette culture est	
CWAP.	VI.	à l'anciéne pratique. Réponses aux difficultés.	212

